



directive sur le commerce électronique

La directive sur le commerce électronique

La directive établit des règles harmonisées sur des questions telles que:

- les exigences en matière de transparence et d'information pour les fournisseurs de services en ligne;
- les communications commerciales;
- contrats électroniques et limitations de responsabilité des prestataires de services intermédiaires.

Elle renforce également la coopération administrative entre les États membres et le rôle de l'autorégulation.

Règles de base pour le commerce électronique

La directive définit les exigences de base relatives à l'obligation d'information des consommateurs, les étapes à suivre dans les contrats en ligne et les règles en matière de communications commerciales. Cela couvre les publicités en ligne, les communications commerciales non sollicitées et plus encore.

La clause du marché intérieur

La clause relative au marché intérieur est un principe essentiel de la directive sur le commerce électronique. Elle garantit que les fournisseurs de services en ligne sont soumis à la législation de l'État membre dans lequel ils sont établis et non au droit des États membres où le service est accessible.

Responsabilité des intermédiaires

La directive exonère les intermédiaires de la responsabilité du contenu qu'ils gèrent s'ils remplissent certaines conditions. Les fournisseurs de services hébergeant illégalement doivent le supprimer ou en désactiver l'accès le plus rapidement possible une fois qu'ils sont conscients de la nature illégale de celui-ci. L'exonération de responsabilité ne couvre que les services qui jouent un rôle neutre, purement technique et passif vis-à-vis du contenu hébergé.

Les États membres ne peuvent imposer aucune obligation générale de contrôle du contenu aux intermédiaires.

Services couverts par la directive

L'UE se concentre sur la définition d'un cadre approprié pour le commerce électronique et sur la prévention des discriminations déloyales à l'encontre des consommateurs et des entreprises qui accèdent à des contenus ou achètent des biens et des services en ligne au sein de l'UE.

Voici des exemples de services couverts par la directive:

- services d'information en ligne
- vente en ligne de produits et services
- publicité en ligne
- services professionnels
- services de divertissement et services intermédiaires de base, y compris les services fournis gratuitement au bénéficiaire, tels que ceux financés par la publicité

La loi sur les services numériques

[La législation sur les services numériques, \(https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/digital-services-act-package\)](https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/digital-services-act-package) proposée par la Commission, s'appuie sur la directive sur le commerce électronique pour relever les nouveaux défis en ligne.

Bien que la directive sur le commerce électronique reste la pierre angulaire de la réglementation numérique, beaucoup de choses ont changé depuis son adoption il y a 20 ans. La DSA abordera ces changements et les défis qui les accompagnent, notamment en ce qui concerne les intermédiaires en ligne.

Consultations publiques

La Commission collabore avec les consommateurs, les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales (ONG), les petites et moyennes entreprises (PME) et d'autres parties prenantes intéressées pour façonner le monde numérique.

La Commission a lancé deux consultations publiques 5 dans le cadre de la révision de la directive sur le commerce électronique:

- [Consultation publique sur l'environnement réglementaire des plateformes, des intermédiaires en ligne, de l'informatique en nuage et de l'économie collaborative](https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/results-public-consultation-regulatory-environment-platforms-online-intermediaries-data-and-cloud) (<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/results-public-consultation-regulatory-environment-platforms-online-intermediaries-data-and-cloud>)
- [Consultation publique sur le blocage géographique et d'autres restrictions géographiques lors de l'achat et de l'accès aux informations dans l'UE](https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/consultations/public-consultation-geo-blocking-and-other-geographically-based-restrictions-when-shopping-and) (<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/consultations/public-consultation-geo-blocking-and-other-geographically-based-restrictions-when-shopping-and>)

La Commission a examiné si les règles de l'UE sur le cadre du commerce électronique sont toujours à jour et si elles ont aidé les citoyens et les entreprises européens à acheter des biens et des services en ligne.

Groupe d'experts

Les objectifs du groupe d'experts sont les suivants:

- renforcer et faciliter la coopération administrative entre les États membres, les États membres et la Commission
- discuter des problèmes liés à l'application de la directive
- discuter des questions émergentes dans le domaine du commerce électronique.

Pour voir ses membres, veuillez consulter le [registre des groupes d'experts de la Commission](http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetail&groupID=1636) (<http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetail&groupID=1636>).

Cette page est une traduction automatique fournie par le service eTranslation de la Commission européenne afin d'aider la compréhension. Veuillez lire les [conditions d'utilisation](https://ec.europa.eu/info/use-machine-translation-europa-exclusion-liability_en) (https://ec.europa.eu/info/use-machine-translation-europa-exclusion-liability_en). Pour lire la version originale, [consultez la page source](https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/e-commerce-directive) (<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/e-commerce-directive>).

Source URL: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/policies/e-commerce-directive>

© European Union, 2025 - [Bâtir l'avenir numérique de l'Europe](https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr) (<https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr>) - PDF generated on 17/01/2025

Reuse of this document is allowed, provided appropriate credit is given and any changes are indicated (Creative Commons Attribution 4.0 International license).

For any use or reproduction of elements that are not owned by the EU, permission may need to be sought directly from the respective right holders.